

relier Fort Frances à partir du sud. Je ne suis même pas en mesure de deviner quelle sera la distance en milles ou le total des ventes. Ces deux facteurs influenceront sur la situation.

Une société peut légitimement invoquer que si elle fait courir son pipe-line à partir du sud, et qu'elle ait un permis d'exportation et soit autorisée à vendre un volume considérable de gaz le long du parcours vers Fort Frances, le prix serait moindre. Cependant, l'expérience nous a enseigné que ce n'est pas le cas. Cela ne s'est jamais produit. Le gaz n'est pas meilleur marché parce que tous les habitants d'une rue s'en servent. C'est le même prix, qu'une ou deux personnes seulement s'en servent ou que tous l'emploient. Il est douteux qu'un nombre considérable d'usagers réduiraient sensiblement le coût du gaz à Fort Frances ainsi que dans les régions adjacentes au pipe-line.

D'autre part, monsieur l'Orateur, on pourrait soutenir que si on construisait le pipe-line entièrement au Canada, les dépenses d'équipement seraient bien plus élevées que s'il passait ailleurs, mais elles finiraient par être amorties. Notre régime fiscal aide beaucoup ces compagnies, leur permettant d'amortir ces dépenses dans certains délais. Le pipe-line serait donc court. L'Office national de l'énergie en calculerait le coût en fonction de la longueur du parcours. Les frais de transport se trouveraient réduits et en dernier lieu c'est le consommateur qui en bénéficierait.

Ce bill ne me préoccupe pas trop. Je sais que le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) s'y intéresse beaucoup parce qu'il affecte sa région. Nous sommes heureux de cette réalisation, qui vient à un bon moment. Depuis des années, le marché de l'industrie de pâte et papier a été languissant. Il semblerait qu'il y ait reprise et que de nombreuses compagnies comptent passer sous peu à la production. J'espère que le pipe-line leur sera utile.

Je demande aux députés d'envisager la construction d'un pipe-line entièrement canadien et de songer aux avantages que nous en retirerions en ce qui concerne la réduction des coûts, si importante pour le consommateur au bout de la chaîne. En outre, nous aurions le contrôle de cette installation si elle dépendait entièrement d'un seul organisme. M. Graham, qui représentait l'entreprise, a signalé qu'il y aurait deux compagnies-sœurs, une pour faire le lien avec l'organisme fédéral des États-Unis, et l'autre pour garder les contacts avec l'Office national de l'énergie, au Canada. Ces compagnies fonctionneront selon des critères notablement différents, et souvent selon des lois qui ne sont pas

nécessairement conçues pour produire les mêmes résultats. Elles seront contrôlées par une troisième compagnie, la compagnie-mère. Les députés admettront que cette complication n'existerait pas si tout le pipe-line était construit au Canada. Lorsqu'un ou deux membres du comité l'on interrogé là-dessus, M. Graham a répondu qu'on avait étudié, à titre d'essai, un autre trajet, mais qu'on avait abandonné l'idée. Il n'avait aucun chiffre à donner, et il n'a pas offert de solution de rechange.

• (5.10 p.m.)

Je crois qu'une fois calmée sa joie de voir ce gaz pénétrer dans la région, le député de Kenora-Rainy River s'inquiétera des frais. Bon nombre de facteurs contribueront aux coûts d'exploitation. Au Canada, l'un d'entre eux serait la réduction de la distance au Canada et un autre, le fait que les frais d'immobilisation seront, par la suite, défalqués, ce qui permettra au pipe-line de fonctionner comme un moyen de transport longtemps après le remboursement du capital.

Les questions que nous posons sur la propriété et sur le contrôle de la compagnie par les Canadiens signifie peu de chose, puisque nous ne pouvons prévoir et que nous ne prévoyons, dans la loi sur les corporations, aucune limite à la vente des actions, contrairement aux banques et aux compagnies d'assurance, pour lesquelles nous avons une mesure qui permet de s'assurer que la situation n'a pas changé. Si les actionnaires canadiens—environ 300—décidaient de tout vendre, la situation serait alors modifiée.

Cette compagnie ne m'inquiète pas particulièrement, monsieur l'Orateur, mais je m'inquiète de l'attitude de certains Canadiens et de certains députés à l'égard de ce problème d'ensemble. A mon avis, nous devons prendre une décision très grave, au cours des prochaines années, au sujet d'un nouveau pipeline transcontinental. J'espère que les éléments qui forment les désirs et les aspirations d'une nation pris en considération, tout comme le fait qu'une compagnie donnée veut peut-être éviter les espaces rocheux et les cours d'eau du nord de l'Ontario pour emprunter un détour à travers les États-Unis. Cela signifierait qu'une agence étrangère pourrait prendre en main l'une de nos ressources naturelles. Les députés devraient y réfléchir, moins à cause du bill que parce qu'il indique, en abrégé, un grand nombre de problèmes que vont nous créer les pipe-lines à l'avenir.